Liste des organismes étrangers agréés

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Organisme agréé	**Fondation Musée National Néerlandais de l'Antiquité « *Rijksmuseum van Oudheden* »**
Forme juridique	Fondation de droit néerlandais
Date de création	20 juin 1995
Siège social	Rapenburg 28, 2311 EW Leiden
Adresse site internet	https://www.rmo.nl/
Objet statutaire	La Fondation a pour objet de conserver et de présenter au public des objets et collections archéologiques, en particulier dans le domaine de l'Égypte ancienne, du monde classique, de l'Extrême-Orient ancien, de la préhistoire et de l'histoire ancienne des Pays-Bas.
Date de l'agrément	**25 septembre 2023**
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues à l'article 795-0 A du code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	**entre le 25 septembre 2023 et le 31 décembre 2026**
Effet de l'agrément	Les dons et versements consentis entre le **25 septembre 2023 et le 31 décembre 2026** au profit de la **Fondation Musée National Néerlandais de l'Antiquité « *Rijksmuseum van Oudheden* »** pourront bénéficier d'une exonération de droits de mutation à titre gratuit en application des dispositions de l'article 795-0 A du code général des impôts, dans les conditions et limites prévues par ces mêmes dispositions et par la décision d'agrément.